

finir de lui montrer comment vivre sans manger et voilà qu'elle me fausse compagnie.»

C'est à peu près l'effet que fait ce plan anti-chômage des conservateurs. Ils n'ont pas consulté les chômeurs. Ils n'ont pas consulté non plus les travailleurs. Ils s'en sont bien gardés. La ministre a prétendu que le gouvernement l'avait fait lorsqu'elle a rencontré le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration. Le gouvernement n'a pas osé publier les études d'impact qu'il avait fait faire avant de présenter ce projet de loi parce qu'il savait, bien sûr, qu'il fournirait ainsi des munitions aux gens qui s'opposaient à cette mesure. Ils n'a pas osé permettre au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration de se déplacer au Canada pour discuter avec les Canadiens de la proposition de la ministre avant ce débat à la Chambre, ce qui aurait été la façon normale de procéder.

Lors de la précédente législature, les conservateurs se sont assurés que la ministre, en violation du Règlement de cette Chambre, ne donne pas de réponse détaillée au rapport très complet du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration évaluant le rapport Forget.

Il est clair que ce gouvernement, en refusant de consulter les personnes les plus directement touchées par ce projet de loi, avait décidé qu'il n'était pas intéressé à aider les travailleurs canadiens. Il voulait les contrôler. C'est évidemment le but de très nombreux groupes de pression, représentant le monde des affaires, et en particulier du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national qui réclame depuis des années que le gouvernement réduise radicalement l'assurance-chômage. En réalité, c'est fait pour des raisons politiques, pas pour des raisons financières. Si le gouvernement avait voulu réduire le déficit, il aurait diminué les taux d'intérêt. Non, ce qu'il voulait faire c'est augmenter la richesse des personnes aisées et contrôler les travailleurs avec des règlements plus mesquins que tout ce que l'on a vu depuis la crise économique.

• (0100)

[Français]

**Le président suppléant (M. Paproski):** Conformément à l'article 67 du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire en vue de disposer de l'amendement et de la motion principale dont la Chambre est maintenant saisie.

*Assurance-chômage—Loi*

[Traduction]

Le vote porte sur l'amendement.

Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** A mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

Convoquez les députés.

(La motion de M. Allmand, mise aux voix, est rejetée.)

• (0110)

(Vote No 48)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Arseneault	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Barrett
Bélair	Bellemare
Benjamin	Bevilacqua
Black	Blackburn (Brant)
Blondin	Boudria
Brewin	Butland
Caccia	Callbeck
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Comuzzi
Crawford	de Jong
Dionne	Duhamel
Ferguson	Finestone
Fisher	Fontana
Foster	Fulton
Gagliano	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor Ouest)
Grey (Beaver River)	Guarnieri
Harb	Harvey (Edmonton East)
Heap	Hopkins
Hovdebo	Hunter
Jordan	Kaplan
Karpoff	Keys
Kilger (Stormont—Dundas)	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	Langdon (Essex—Windsor)
Laporte	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacAulay
MacDonald (Dartmouth)	MacLaren
Maheu	Manley
Marchi	Marleau
McCurdy	McGuire
McLaughlin	Mifflin
Milliken	Mills
Mitchell	Murphy